

INFORMATIONS GENERALES

INSCRIPTION

- L'inscription est **OBLIGATOIRE**. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné d'un chèque de réservation* de 50 € par jour de formation à l'ordre de AGRIBIO 04.

*Chèque non encaissé et restitué le jour de la formation aux stagiaires éligibles VIVEA (sous réserve d'éligibilité au financement VIVEA). Possibilité de faire un chèque de réservation annuel si inscription à plusieurs formations.

- **Conditions d'annulation:** Toute annulation doit impérativement parvenir à Agribio04 par écrit (courrier ou mail) au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Le cas échéant Agribio04 se réserve le droit d'encaisser le chèque de réservation.



Les formations peuvent être annulées si le nombre de participants est insuffisant.
Merci donc de vous inscrire dans les meilleurs délais.

MODALITES D'INSCRIPTION

- Pour les agriculteurs, conjoints collaborateurs et cotisants solidaires de moins de 65 ans, le coût de la formation est pris en charge par VIVEA (sous condition d'être à jour de vos contributions VIVEA au niveau de la MSA).
- Pour les personnes en parcours d'installation, une attestation ORIGINALE produite par un Point Info, un CEPPP ou un Conseil Régional soutenant la démarche d'installation devra être fournie lors de l'inscription.
- Pour les personnes installées depuis moins d'un an, une attestation d'affiliation MSA ORIGINALE devra être fournie lors de l'inscription.
- Pour toutes autres situations les tarifs sont les suivants: **100 € HT/** jour de formation et **80 € HT** si adhérent d'Agribio 04, joindre à votre bulletin d'inscription votre chèque à l'ordre d'Agribio 04.

A NOTER : Pour les salariés, techniciens et conseillers agricoles, le coût de la formation peut être pris en charge par le FAFSEA ou d'autres OPCA.

N'oubliez pas le service de remplacement :

N'hésitez pas à contacter l'Association Départementale pour le Remplacement des Agriculteurs au **04 92 31 58 91**.

Connaissez-vous le crédit d'impôt :

Chef d'entreprise au régime réel, vous pouvez aussi bénéficier d'un crédit d'impôt, calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an pour toute formation financées ou non par VIVEA.

Consultez: www.vivea.fr

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Christine MERCIER ou Pauline BORIES au 04 92 72 53 95.



Sélection participative: principes de base et exemple du blé bio

Lundi 13 Avril

Cette formation est faite pour vous si :

- Vous souhaitez acquérir les bases de la sélection participative.
- Vous souhaitez développer de la sélection sur votre exploitation.
- Vous faites partie ou souhaitez intégrer le groupe d'échange technique sur les essais de variétés paysannes de blé bio (Agribio 04/Arvalis/PNR Luberon)



Contenu :

Matin (en salle):

- Le blé: généalogie, évolution et contexte historique.
- La mobilisation, le brassage et la gestion de la biodiversité cultivée.
- La sélection sur des critères agronomiques.
- Les principes de génétique quantitative et des populations pour mieux comprendre comment il est possible de sélectionner au niveau agronomique.
- La sélection décentralisée et participative en réseau
- L'évaluation des programmes menés par le Réseau Semences Paysannes et les premiers résultats.

L'après midi:

- Visite et discussion autour des essais de variétés paysannes de blé bio implantés à Mane (20 variétés).
- La gestion des expérimentations à la ferme et en réseau.
- La gestion des données

Formateur: Pierre Rivière, Docteur de l'INRA sur la sélection participative et animateur du Réseau Semences Paysannes (RSP)

Infos pratiques

Lieu : Maison des Métiers du Livre, Forclaquier

Horaires : de 9h00 à 17h00.

Repas : tiré du sac.

*Pour plus d'informations, vous pouvez contacter
Mathieu MARGUERIE au 04 92 72 53 95
ou par email : mathieu.marguerie@bio-provence.org*





Bulletin d'inscription aux formations

Sélection participative: principes de base et exemple du blé bio



Nom : Prénom :
Date de naissance :
Dénomination (GAEC, EARL,..) :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. :

Mail :

Situation :

- Agriculteur (trice), conjoint collaborateur, cotisant solidaire
- En parcours d'installation*
- Installé (e) depuis moins de un an*
- Salarié (e) (agricole ou non)
- Autre (préciser) :

Je joins mon chèque de réservation ou règlement à l'ordre d'AGRIBIO 04 (Voir la page « Informations Générales »).

Je souhaite que Agribio04 conserve mon chèque de réservation à l'année pour les prochaines formations.

*** Pour les candidats à l'installation et les agriculteurs-(trices) intallé(e)s depuis moins de un an, pensez à joindre votre attestation originale à votre inscription (voir la page « Informations Générales).**

A renvoyer à :

AGRIBIO 04
Village Vert – 5 Place de Verdun– 04 300 FORCALQUIER
tél. 04 92 72 53 95 / mail : agribio04@bio-provence.org

Signature :